

## > CONSEILLER·ÈRE D'ANIMATION SPORTIVE

*Autre appellation : conseiller·ère sport*

### > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le/la conseiller·ère d'animation sportive est un fonctionnaire de catégorie A du ministère des sports, exerçant ses missions dans le domaine des activités physiques et sportives. Il contribue à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique sportive de l'Etat à travers des actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives et d'entraînement. Il assure également une mission dans le domaine de la protection des usagers. Dans le domaine de la formation, il peut intervenir en organisant ou en participant à des actions de formation en direction des agents du ministère des sports, des cadres sportifs, des étudiants, des jeunes s'orientant vers les métiers d'éducateur sportif, des responsables et dirigeants des fédérations sportives.

Dans le domaine de la promotion des activités physiques et sportives, il contribue à la mise en place des politiques définies par le ministre des sports auprès des différents partenaires de l'Etat (collectivités territoriales, associations, entreprises...) au plan régional ou départemental. Il peut être amené à conseiller des collectivités territoriales ou des associations sur leur politique sportive.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### > QUALITÉS REQUISES

Méthode, sens relationnel, rigueur

### > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Services déconcentrés régionaux ou départementaux relevant du Ministère des sports

### > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- DESJEPS Perfectionnement sportif + concours du Professorat de Sport
- Licence STAPS + concours du Professorat de Sport